

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
MONSIEUR ROLAND VEAUX CDAC
DU 30 JUILLET 2018**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Administration
générale
N° 2018-A- 68

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier n°409,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Roland VEAUX pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du lundi 30 juillet 2018,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Roland VEAUX, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération à la commission départementale d'aménagement commercial du lundi 30 juillet 2018.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Roland VEAUX et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 11 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **11/07/2018**